

Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2020

N°2020-2

L'an deux mille vingt le 04 février à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de **VIRSAC** (Gironde) dûment convoqué, s'est réuni, en session **ordinaire**, à la Mairie sous la présidence de Madame Christiane BOURSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2020

Présents : Mme BOURSEAU Christiane (Maire), Mme NAULEAU Sophie (1ère adjointe), M. LOURTEAU Max (2^{ème} adjoint), Mme CONTE Francine (3^{ème} adjointe), M. CHASLE JeanPierre (4^{ème} adjoint), Mmes BARRIERE, CASTAING, LABARRE, MAUFRAIS, Mrs GUEPAIN, ROUX.

Absents avec procuration : Mme GUIJARRO, Mrs DUPUY, MOTUT.

Absents excusé : M. TROJER.

Secrétaire de séance : M. LOURTEAU

ORDRE DU JOUR

- Délibération portant sur le vote du compte administratif 2019 du CCAS
- Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2019 du CCAS
- Délibération portant sur l'affectation du résultat 2019 du CCAS
- Délibération portant sur le vote du compte administratif 2019 du budget principal
- Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2019 du budget principal
- Délibération portant sur l'affectation du résultat 2019 du budget principal
- Délibération portant sur le vote des trois taxes
- Délibération portant sur le vote du budget primitif 2020 du budget principal
- Délibération portant sur le vote du budget primitif 2020 du CCAS
- Questions diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de débattre et de porter à l'ordre du jour la délibération supplémentaire suivante :

- Délibération demandant le FDAEC 2020.

Le Conseil accepte la demande.

Monsieur Max LOURTEAU est désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si tous les Conseillers ont bien reçu le compte rendu du Conseil Municipal du 07 janvier 2020, et si des remarques sont à noter.

Madame MAUFRAIS signale qu'elle ne reçoit pas la convocation et le compte rendu en version numérique.

Aucune modification n'est à porter au dernier compte rendu.

Les prochaines dates de réunion et de commission sont fixées. Elles seront confirmées par mail.

2020-2-1 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE CA – CCAS 2019

Madame CASTAING, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence pour le vote du Compte Administratif. Après avoir examiné le Compte Administratif de l'Exercice 2019 du CCAS, il est constaté qu'il est conforme à l'identique au Compte de Gestion de l'exercice 2019, soit :

SECTIONS	Résultat de clôture Exercice 2018 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2019 (€)	Résultat Exercice 2019 (€)	Résultat de clôture 2019 (€)
Fonctionnement	7 189.61 €	0.00 €	0.00 €	7 189.61 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du CCAS pour l'exercice 2019.

2020-2-2 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET CCAS

Après avoir examiné le Compte de Gestion du CCAS de l'exercice 2019 présenté par le Trésorier-Comptable de ST ANDRE DE CUBZAC et constaté qu'il présente des soldes identiques à la comptabilité tenue en mairie, soit :

SECTIONS	Résultat de clôture Exercice 2018 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2019 (€)	Résultat Exercice 2019 (€)	Résultat de clôture 2019 (€)
Fonctionnement	7 189.61 €	0 €	0 €	7 189.61 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier-Comptable du CCAS pour l'exercice 2019.

2020-2-3 DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Christiane BOURSEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	7 189,61 €
Résultat de clôture à affecter (A1) Résultat de clôture à affecter (A2)	Excédent Déficit	7 189,61 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	
Résultat comptable cumulé: à reporter au R 001 Résultat comptable cumulé: à reporter au D 001	Excédent Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin (-) réel de financement (B)		
Excédent(+) réel de financement		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement - investissement Recette budgétaire au compte R1068		
En dotation complémentaire de réserve Recette budgétaire au compte R1068		
SOUS TOTAL (R 1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement Recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 (N+1)		
TOTAL A1		7 189,61 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur Recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté fonctionnement D 002		

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	R001 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
€	7 189.61 €	€	€

2020-2-4 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTAING, doyenne de l'Assemblée, prend la Présidence pour le vote du Compte Administratif. Après avoir examiné le Compte Administratif de 2019, il est constaté qu'il est conforme à l'identique au Compte de Gestion de l'exercice 2019, soit :

SECTIONS	Résultat de clôture Exercice 2018(€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2019 (€)	Résultat Exercice 2019 (€)	Résultat de clôture 2019 (€)
Investissement	209 683,58 €	€	-480 681,71 €	-270 998,13 €
Fonctionnement	1 063 856,14 €	724 356,00 €	289 924,89 €	1 353 781,03 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif pour l'exercice 2019.

2020-2-5 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le Compte de Gestion l'exercice 2019 présenté par le TrésorierComptable de ST ANDRE DE CUBZAC et constaté qu'il présente des soldes identiques à la comptabilité tenue en mairie, soit :

SECTIONS	Résultat de clôture Exercice 2018(€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2019 (€)	Résultat Exercice 2019 (€)	Résultat de clôture 2019 (€)
Investissement	209 683,58 €	€	-480 681,71 €	-270 998,13 €
Fonctionnement	1 063 856,14 €	724 356.00 €	289 924,89 €	1 353 781,03 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier-Comptable pour l'exercice 2019.

2020-2-6 DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Christiane BOURSEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du **Budget Principal** de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	289 924,89 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	1 063 856,14 €
Résultat de clôture à affecter (A1) Résultat de clôture à affecter (A2)	Excédent Déficit	1 353 781,03 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	480 681,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	209 683,58 €
Résultat comptable cumulé: à reporter au R 001 Résultat comptable cumulé: à reporter au D 001	Excédent Déficit	270 998,13 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		133 206,76 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		83 846,90 €
Solde des restes à réaliser		49 359,86 €
Besoin (-) réel de financement (B)		320 357,99 €
Excédent(+) réel de financement		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement - investissement Recette budgétaire au compte R1068		320 357,99 €
En dotation complémentaire de réserve Recette budgétaire au compte R1068		
	SOUS TOTAL (R 1068)	320 357,99 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement Recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 (N+1)		
	TOTAL A1	1 033 423,04 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur Recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté fonctionnement D 002		

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : 270 998,13 € Solde d'exécution N-1	R001 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 320 357,99 €
€	1 033 423,04 €	€	0 €

2020-2-7 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DES TROIS TAXES

Madame le Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2020 les taux des taxes communales ;

Le Conseil Municipal vote à la majorité les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) pour l'année 2020, comme suit :

➤ **TAXE D'HABITATION :** 7.14 % ➤ **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :** 13.50 % ➤ **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :** 37.84 %

2020-2-8 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Après avoir entendu les propositions nouvelles du Maire concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 :

- Au niveau des chapitres en section de FONCTIONNEMENT ;
- Au niveau des opérations en section d'INVESTISSEMENT ;
- Avec reprise des résultats de l'exercice 2019 ;

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :

Dépenses : 996 004.78 €

Recettes : 1 548 781.03 €

Investissement :

Dépenses : 1 821 370.35 €

Recettes : 1 821 370.35 €

2020-2-9 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CCAS

Après avoir entendu les propositions nouvelles du Maire concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 :

- Au niveau des chapitres en section de FONCTIONNEMENT ;
- Au niveau des opérations en section d'INVESTISSEMENT ;
- Avec reprise des résultats de l'exercice 2019 ;

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE (CCAS)

Investissement :

Dépenses 0.00 € Recettes

..... 0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses 7 501.72 €

Recettes..... 10 689.61 €

2020-2-10 DELIBERATION PORTANT SUR LE FDAEC 2020

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes voté par le Conseil Départemental. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux, ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communal ou intercommunale.

Vu le projet communal relatif aux travaux de clôture du parc communal ;

Considérant que ce type de travaux permet l'attribution du FDAEC,

Investissement Dépenses			Investissement Recettes	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	HT (€)	TTC (€)	€	
Clôture	13112.06	15734.47	FDAEC 2017	9 300.00
portail	975.00	1170.00	FCTVA (16.404 %)	2 773.01
			Financement de la Commune de VIRSAC	4 831.46
Total	14 087.06	16 904.47	Total	16 904.47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2020 des travaux de clôture du parc communal ;
- de solliciter du Conseil départemental le versement de la subvention attribuée au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 9 300 € environ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du dossier.

De plus, le Conseil Municipal s'engage à intégrer des critères de développement durable dans son investissement.

Questions diverses :

Motion de soutien à la filière viticole :

Suite à l'autorisation accordée aux Etats-Unis par l'Organisation Mondiale du Commerce d'appliquer des droits de douane surtaxés, depuis le 18 octobre 2019, une taxe de 25% est appliquée sur les vins dits « tranquilles » (non-effervescents), présentant un degré d'alcool inférieur ou égal à 14°C et conditionnés en contenants de format inférieur à 2 litres. Cette mesure a de graves conséquences sur la filière viticole qui accuse à ce jour un recul de 46 % du chiffre d'affaires de la filière en direction des USA et de 24 % du volume des vins de Bordeaux. La taxe douanière sur les vins Français importés aux Etats-Unis tient ses origines d'un différend de plus de 15 ans quant à des aides publiques accordées par l'Union Européenne au secteur aéronautique. L'OMC a décidé en mai 2019 que l'Europe avait illégalement subventionné cette industrie.

Madame le Maire propose de prendre une motion de soutien à la filière viticole afin de demander au Président de la République Française de mettre tout en œuvre pour empêcher ce qui pourrait devenir une catastrophe économique et mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des exploitations de la filière viticole touchées par les représailles américaines.

Avis du Conseil municipal :

Le Conseil municipal accepte la motion.

La séance est levée à 21h00.